



# RESTAURATION SCOLAIRE

Fiche Mensuelle de réservation (une par enfant)

## Période d'Octobre 2019

**A remettre impérativement avant le 25/09/2019 ( passé ce délai, les repas seront comptabilisés double)**

Exclusivement à la régie restauration – Mairie de la Bassée

Monsieur - Madame .....

Adresse complète .....

N° de téléphone fixe ou portable .....

Ecole : La Roseraie

Jules Verne

Charlemagne

Nom de l'enseignant : .....

Nom et Prénom de l'enfant : .....

### TARIFS

Prix du repas pour un enfant basséen : 2,80 euros  
Prix du repas pour un enfant extérieur : 3,40 euros  
Prix d'un repas adulte : 3,45 euros  
Prix d'un repas pour un élève en ULIS : 2,80 euros  
Enfants sous surveillance (P.A.I) : 2,40 euros

**(Chèque à l'ordre de la Régie Recettes Cantine LA BASSEE)**

### Cantine

Lundi		
Mardi	1	
Jeudi	3	
Vendredi	4	

Lundi	7	
Mardi	8	
Jeudi	10	
Vendredi	11	

Lundi	14	
Mardi	15	
Jeudi	17	
Vendredi	18	

**Repas sans porc** : oui – non

**Repas sans viande** : oui – non

**Ou tous les jours**

*Si votre enfant ne prend aucun repas dans la période ci-dessus, vous n'avez pas à retourner le présent document. Attention, ce document ne vous sera pas envoyé systématiquement tous les mois, vous devez vous le procurer en mairie ou le télécharger sur le site de La Bassée.*

*Par contre, si votre enfant prend au moins un repas, il est impératif de retourner cette fiche à la Régie Restauration en cochant uniquement les repas à prendre.*

**le tarif à régler sera doublé en cas de non inscription ou en cas d'inscription téléphonique sans paiement dans les 24 heures.**

**IMPORTANT : Ne pas cumuler les factures scolaires avec des factures d'ALSH !!!! ce sont 2 régies différentes.**

Pour les situations particulières (maladies, hospitalisation, ...) veuillez prévenir **au plus tard la veille** ( lundi, mardi, mercredi, jeudi, et vendredi de 9 h 00 à 10h 30) au **03.20.29.90.30**

**La régie restauration** (en mairie de La Bassée – place du Général de Gaulle) **sera ouverte aux horaires suivants pour les paiements en espèce :**  
**Mardi de 8h30 à 12h30 – Mercredi de 13h30 à 17h – Jeudi de 8h30 à 12h30**

**Possibilité d'envoyer le paiement par chèque en mairie ou de le déposer dans l'urne correspondante.**

**IMPORTANT** : Les repas sont à régler d'avance à la Régie aux horaires indiqués ci-dessus (pour une première inscription, se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile).

**Veillez spécifier s'il y a une commande sans porc à effectuer.**

Signature des parents